

Dans le processus de mise en oeuvre du RGPH-5, la phase de dénombrement du RGPH-5 est précédée d'une cartographie censitaire pilote puis d'une grande cartographie. La cartographie censitaire permettra de procéder à la mise à jour des listes de concessions et ménages et au découpage du territoire national en aires géographiques regroupant un certain nombre d'habitants, communément appelées districts de recensement, en vue de préparer le dénombrement de la population et de l'habitat de 2023.

**Elle est réalisée entre les mois de novembre 2021 et janvier 2022 dans huit régions du Sénégal (Dakar, Fatick, Kaolack, Diourbel, Matam, Saint Louis, Kédougou, Ziguinchor).**

L'objectif général de cette opération pilote est d'éprouver sur le terrain l'ensemble de la méthodologie de la cartographie censitaire surtout dans toute sa dimension technologique.

De manière spécifique, la cartographie pilote vise à :

- tester le processus de collecte et de centralisation des données de la cartographie ;
- tester la robustesse des équipements électroniques ;
- tester le dispositif organisationnel ;
- évaluer la qualité du découpage en Districts de Recensement ;
- évaluer le temps de collecte ;
- évaluer le temps de traitement.

Pour la réussite de cette opération, l'ANSD invite les populations à réserver un bon accueil aux agents cartographes et à leur fournir des informations exactes et fiables.

[Retour à la page du RGPH-5](#)

